



## COMMUNIQUE DE PRESSE

*La Rochelle, le 22 octobre 2019*

### **Procédure d'attribution de 23 emplacements pour l'exploitation ou la réalisation de pontons de pêche au carrelet**

Une procédure d'attribution de **23** emplacements en vue de l'exploitation ou la réalisation de pontons de pêche au carrelet, répartis sur les communes de Port-des-Barques, Saint-Laurent-de-la-Prée, Yves, Esnandes, Marsilly, Soubise, Saint-Nazaire-sur-Charente, Fouras, Saint-Palais-sur-Mer et Saint-Laurent de la prée est ouverte.

Les fiches descriptives des emplacements et la procédure relative aux modalités de candidature seront affichées pendant un mois, du vendredi 18 octobre au lundi 18 novembre inclus dans les mairies concernées.

Elles sont en outre téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peche-de-loisir/Peche-aux-carrelets/Peche-aux-carrelets-Avis-de-vacance-d-emplacements-de-ponton-de-peche-et-modalites-d-attributio>

#### **Contact presse**

Préfecture de la Charente-Maritime  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr  
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22  
Standard : 05.46.27.43.00 - [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

*L'État en Charente-Maritime*  
facebook Suivez l'actualité des services sur @prefet17 twitter